



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 89401

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la réforme de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (« 1 % logement ») et d'Action Logement. Cette réforme était prévue à l'article 45 de la loi relative au dialogue social, mais cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel qui l'a considéré comme un cavalier législatif. Il souhaite donc savoir au sein de quel véhicule législatif et dans quel délai elle compte présenter à nouveau cette réforme urgente.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89401

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7371

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)